



Conseil économique et social

Distr. générale
28 août 2025
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports par chemin de fer

Soixante-dix-neuvième session

Genève, 12-14 novembre 2025

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la soixante-dix-neuvième session*, **

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 12 novembre 2025 à 10 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour provisoire.
2. Atelier : « Faire de la libéralisation une réalité pour les passagers et le fret – défis et débouchés ».
3. Vers une uniformisation du droit ferroviaire dans la région paneuropéenne et le long des corridors de transport Europe-Asie.
 - a) Convention relative au contrat de transport ferroviaire international de marchandises ;
 - b) Prochaines étapes de l'uniformisation du droit ferroviaire.
4. Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer.
5. Comité de révision des Règles types pour l'identification permanente du matériel roulant ferroviaire.
6. Information des voyageurs dans les gares et les nœuds ferroviaires.

* Pour des raisons d'économie, les représentantes et représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la CEE (<https://unece.org/info/Transport/Rail-Transport/events/398308>). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (sc.2@un.org).

** La session se tiendra uniquement en présentiel. Les représentantes et représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/event/1012005/>. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent présenter leur badge numérique à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Prégny (14, avenue de la Paix), ouverte du lundi au vendredi de 8 heures à 16 h 45. En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (+41 22 917 4030) ou par courrier électronique (sc.2@un.org). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.unece.org/meetings/practical.html>.



7. Transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie.
8. Projet de chemin de fer transeuropéen.
9. Sûreté des chemins de fer.
10. Innovation dans le transport ferroviaire.
11. Productivité dans le transport ferroviaire.
12. Changements climatiques et transport ferroviaire.
13. Réforme et analyse du secteur des chemins de fer.
14. Facilitation du transport ferroviaire international dans la région paneuropéenne.
15. Statistiques ferroviaires.
16. Amélioration de la sécurité dans les transports ferroviaires.
17. Activités du Comité des transports intérieurs de la CEE et de ses organes subsidiaires.
18. Activités de la Commission européenne dans le domaine du transport ferroviaire.
19. Activités des organisations internationales dans le domaine du transport ferroviaire.
20. Programme de travail pour la période 2026-2027.
21. Élection des personnes qui assureront la présidence et la vice-présidence.
22. Questions diverses.
23. Dates et lieu de la prochaine session.
24. Adoption des décisions et du rapport.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Le premier point à examiner est l'adoption du projet d'ordre du jour.

Document(s)

ECE/TRANS/SC.2/252

2. Atelier : « Faire de la libéralisation une réalité pour les passagers et le fret – défis et débouchés »

Le Groupe de travail des transports par chemin de fer (ci-après « le Groupe de travail » ou « le SC.2 ») est invité à prendre en considération l'atelier intitulé « Faire de la libéralisation une réalité pour les passagers et le fret – défis et débouchés ». La libéralisation des chemins de fer a pris de nombreuses formes différentes dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE), tant pour le transport de passagers que pour le transport de marchandises. L'objectif de cet atelier est d'examiner les succès, les échecs, les défis et les débouchés associés à la libéralisation afin que celle-ci soit fructueuse et efficace à l'avenir pour les États membres qui doivent encore la mettre en œuvre et pour ceux qui envisagent déjà les prochaines étapes. Les États membres, des organisations internationales et des associations et représentants du secteur ferroviaire seront invités à intervenir et à faire part de leur expérience en la matière.

3. Vers une uniformisation du droit ferroviaire dans la région paneuropéenne et le long des corridors de transport Europe-Asie

a) Convention relative au contrat de transport ferroviaire international de marchandises

Il est rappelé au Groupe de travail qu'à sa soixante-dix-septième session, il avait adopté la Convention relative au contrat de transport ferroviaire international de marchandises, première Convention d'un ensemble constituant un régime juridique uniformisé du transport ferroviaire. La Convention a été ouverte à la signature le 12 janvier 2024. Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé de l'état de la Convention et des activités de diffusion menées par le secrétariat. Il est invité à examiner les documents ECE/TRANS/SC.2/2025/2 et ECE/TRANS/SC.2/2025/3 sur l'opérationnalisation de la Convention et son financement à long terme et à décider des prochaines étapes à mettre en œuvre.

Document(s)

ECE/TRANS/SC.2/2025/2, ECE/TRANS/SC.2/2025/3

b) Prochaines étapes de l'uniformisation du droit ferroviaire

Il est rappelé au Groupe de travail qu'à sa dernière session, il avait examiné les prochaines étapes de l'uniformisation du droit ferroviaire sur la base du document ECE/TRANS/SC.2/2024/2. Il avait demandé au secrétariat d'élaborer un questionnaire à envoyer aux États membres ainsi qu'aux autres parties intéressées afin de recueillir de plus amples informations sur les options envisageables. Les résultats de l'analyse de ce questionnaire sont présentés dans le document ECE/TRANS/SC.2/2025/4. Le Groupe de travail est invité à examiner ces résultats et à décider de la suite à y donner.

Document(s)

ECE/TRANS/SC.2/2025/4

4. Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé par le secrétariat des faits nouveaux concernant l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC), en particulier de l'état d'avancement des amendements convenus (ECE/TRANS/SC.2/2024/3 et ECE/TRANS/SC.2/2024/11 et ceux concernant les nœuds de transport ferroviaire international de voyageurs), des innovations concernant l'AGC et de la carte du réseau.

Document(s)

ECE/TRANS/63/Rev.4

5. Comité de révision des Règles types pour l'identification permanente du matériel roulant ferroviaire

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des travaux menés actuellement par le Comité de révision des Règles types pour l'identification permanente du matériel roulant ferroviaire (SC.2/RC.1) et en particulier des résultats de la troisième session du Comité de révision ainsi que de l'application des Règles types. En particulier, il souhaitera sans doute être informé des résultats des travaux du groupe informel d'experts chargé des aspects numériques de l'identification permanente du matériel roulant ferroviaire, qui a soumis une proposition de modification des Règles types au Comité de révision. Celui-ci a accepté cette proposition telle qu'elle figure dans le document ECE/TRANS/SC.2/2025/6 et demande au Groupe de travail de l'examiner en vue de son adoption.

Document(s)

ECE/TRANS/SC.2/2025/6

6. Information des voyageurs dans les gares et les nœuds ferroviaires

Il est rappelé au Groupe de travail qu'à sa soixante-dix-septième session, il avait décidé d'établir le Groupe d'experts de l'information des voyageurs dans les gares et les nœuds ferroviaires (SC.2/INFO). Le Groupe de travail est invité à examiner les progrès réalisés jusqu'à présent par le Groupe d'experts (ECE/TRANS/SC.2/INFO/2025/5).

Document(s)

ECE/TRANS/SC.2/INFO/2025/5

7. Transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des faits nouveaux intervenus concernant les corridors de transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie, notamment des travaux consacrés au développement et à la coordination des corridors, et est invité à en discuter.

8. Projet de chemin de fer transeuropéen

Le Groupe de travail sera informé par le gestionnaire du projet de chemin de fer transeuropéen (TER) des activités réalisées en 2025, notamment des résultats concrets obtenus, des travaux prévus pour les années à venir et des efforts déployés pour accroître le nombre de pays participants. Un rapport (en anglais uniquement) sur les activités menées dans le cadre du projet figure dans le document informel n° 1 (2025) du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5).

Le Groupe de travail est invité à passer en revue les résultats obtenus et à réfléchir aux moyens de continuer à soutenir le projet TER et à y contribuer.

9. Sûreté des chemins de fer

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des faits récents intervenus dans le domaine de la sûreté des chemins de fer, et notamment recevoir des renseignements actualisés sur l'Observatoire de la sûreté des chemins de fer et sur la collaboration en cours avec l'Union internationale des chemins de fer (UIC) au sujet de questions relatives à la sûreté. En particulier, il souhaitera sans doute être informé de l'état d'avancement des travaux du Groupe d'experts informel conjoint CEE-UIC de la lutte contre la traite des êtres humains dans le secteur ferroviaire, lequel s'emploie à élaborer des recommandations dans ce domaine, sur la base de la session spéciale du SC.2 tenue en 2024 sur les usagers vulnérables des chemins de fer.

Document(s)

ECE/TRANS/245, ECE/TRANS/SC.2/2024/5

10. Innovation dans le transport ferroviaire

Conformément au plan d'action de la CEE pour la promotion des systèmes de transport intelligents, le Groupe de travail poursuit ses travaux dans ce domaine.

Il souhaitera sans doute être informé des résultats de la session spéciale sur l'attelage automatique numérique qu'il a organisée le 9 mai 2025. Il souhaitera sans doute également être informé de faits récents concernant l'Observatoire de l'innovation ferroviaire.

Document(s)

ECE/TRANS/SC.2/251

11. Productivité dans le transport ferroviaire

Il est rappelé au Groupe de travail qu'à sa dernière session, il avait demandé au secrétariat de diffuser le questionnaire sur la productivité figurant dans le document ECE/TRANS/SC.2/2024/6. Cette diffusion n'a pas été possible en 2025 et sera effectuée en 2026, afin de pouvoir rendre compte des résultats à la quatre-vingtième session du Groupe de travail, en 2026. Le Groupe de travail est invité à examiner d'autres aspects de la productivité dans le cadre de ce point de l'ordre du jour.

Document(s)

ECE/TRANS/SC.2/2024/6

12. Changements climatiques et transport ferroviaire

Des informations actualisées seront présentées au Groupe de travail concernant la nouvelle Stratégie du CTI relative aux changements climatiques ainsi que l'importance cruciale des travaux du Groupe de travail pour la réalisation des objectifs qui y sont énoncés, tel qu'indiqué dans le document ECE/TRANS/SC.2/2024/7. Ce thème est également traité dans le projet de programme de travail qui figure dans le document ECE/TRANS/SC.2/2025/7 et au titre du point 20 de l'ordre du jour.

Au titre de ce point de l'ordre du jour, il est rappelé au Groupe de travail qu'à sa soixante-dix-huitième session, il avait examiné la question de l'efficacité énergétique dans le domaine ferroviaire et avait demandé au secrétariat de diffuser le questionnaire figurant dans le document ECE/TRANS/SC.2/2024/8 afin de recueillir des informations pertinentes à ce sujet. Le Groupe de travail est invité à examiner les résultats obtenus jusqu'à présent concernant le questionnaire.

Des informations actualisées lui seront également présentées sur les aspects de la résilience des chemins de fer et d'autres travaux réalisés par le Comité des transports intérieurs dans ce domaine.

Document(s)

ECE/TRANS/SC.2/2024/7, ECE/TRANS/SC.2/2024/8

13. Réforme et analyse du secteur des chemins de fer

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé de l'évolution de la réforme des chemins de fer et des développements connexes dans le secteur.

14. Facilitation du transport ferroviaire international dans la région paneuropéenne

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé de la situation concernant l'annexe 9 de la Convention sur l'harmonisation, concernant la facilitation du passage des frontières dans le cadre du transport ferroviaire dans la région paneuropéenne. Il est invité à poursuivre le débat qui avait eu lieu à sa soixante-sixième session au sujet des résultats du questionnaire sur l'annexe 9 de la Convention.

Le Groupe de travail souhaitera sans doute également être informé de la coopération entre les organisations internationales visant à améliorer l'interopérabilité.

15. Statistiques ferroviaires

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des travaux en cours dans le domaine des statistiques ferroviaires et de l'intérêt qu'ils présentent pour ses activités, en particulier s'agissant des travaux du Groupe de travail des statistiques des transports (WP.6).

16. Amélioration de la sécurité dans les transports ferroviaires

Dans le droit fil des débats tenus à sa soixante-treizième session, le Groupe de travail est également invité à examiner les dernières évolutions liées au Code de bonnes pratiques pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport (Code CTU), administré par le Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique (WP.24), y compris la session conjointe SC.2-WP.24 sur le Code CTU, tenue les 16 et 17 décembre 2024.

17. Activités du Comité des transports intérieurs de la CEE et de ses organes subsidiaires

Le Groupe de travail sera informé des activités menées par le Comité des transports intérieurs, son Bureau, ses organes subsidiaires et d'autres organismes des Nations Unies sur des questions présentant un intérêt pour lui. Il sera informé également de l'état d'avancement et de l'utilisation de la plateforme d'apprentissage en ligne consacrée à la connectivité des transports intérieurs et du commerce (LearnITC).

18. Activités de la Commission européenne dans le domaine du transport ferroviaire

Conformément à l'usage, le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des activités menées récemment et des travaux planifiés par la Commission européenne (DG Mobilité et transports) dans le domaine du transport ferroviaire.

19. Activités des organisations internationales dans le domaine du transport ferroviaire

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des activités récemment menées et des travaux planifiés par les organisations internationales et d'autres parties prenantes dans le domaine du transport ferroviaire.

20. Programme de travail pour la période 2026-2027

Le Groupe de travail est invité à examiner le projet de programme de travail pour la période 2026-2027 qui figure dans le document ECE/TRANS/SC.2/2025/7.

Document(s)

ECE/TRANS/SC.2/2025/7

21. Élection des personnes qui assureront la présidence et la vice-présidences

Le Groupe de travail est invité à procéder à l'élection d'un(e) Président(e) et éventuellement d'un(e) ou plusieurs Vice-Président(e)s pour ses sessions de 2026 et 2027.

22. Questions diverses

Le Groupe de travail est invité à examiner d'autres questions.

23. Dates et lieu de la prochaine session

La prochaine session du Groupe de travail devrait en principe se tenir du 18 au 20 novembre 2026 à Genève.

24. Adoption des décisions et du rapport

Conformément à la décision prise par le Groupe de travail (ECE/TRANS/SC.2/190, par. 6) et selon l'usage, la présidence fera une brève synthèse des décisions prises et donnera lecture du rapport à la fin de la session. Si le temps imparti le permet, le rapport sera également examiné puis adopté. Dans le cas contraire, la présidence et la vice-présidence élaboreront après la session, en collaboration avec le secrétariat, un rapport sur les résultats de la session qui sera ensuite transmis au Comité des transports intérieurs.

III. Calendrier provisoire

Mercredi 12 novembre	10 heures-13 heures	Points 1 et 2
	15 heures-18 heures	Point 2
Jeudi 13 novembre	10 heures-13 heures	Points 3 à 8
	15 heures-18 heures	Points 9 à 15
Vendredi 14 novembre	10 heures-13 heures	Points 16 à 21
	15 heures-18 heures	Points 22 à 24